

Coach professionnel

RNCP25499 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Code(s) NSF	315
Code(s) ROME	M1502, K1103, G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	04/01/2020

Certificateur(s)

SAS GROUPE COACH ACADEMIE · SIRET : 45126908800055

Coach académie

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Dans la pratique, le coach va :

- Intégrer pour les appliquer les normes et éthiques du coaching professionnel ;
- Définir sa posture et la nature spécifique de la prestation de coaching ;
- Analyser le besoin du client pour évaluer si le coaching sera l'accompagnement le plus utile ;
- Contractualiser la mission de coaching : lieu, fréquence et durée des séances, règles de l'entretien, honoraires, obligations des parties, l'objectif visé et les points d'étape, etc ;
- Poser une base de co-responsabilité : le coach est responsable de l'accompagnement, le client est responsable de la réalisation des actions qu'il aura définies et qu'il se sera engagé à réaliser ;
- Créer une relation de confiance basée sur le respect mutuel et la stricte confidentialité ;
- Être présent, disponible, en écoute active, être attentif au verbal comme au non-verbal ;
- Communiquer efficacement en privilégiant un langage adapté, constructif, et authentique ;
- Proposer des questionnements ouverts et puissants, des recadrages et des pistes d'exploration ;
- Utiliser des procédures et des outils, pour faciliter les prises de conscience et l'orientation solution ;
- Ainsi clarifier les faits, définir les objectifs et créer les stratégies pour les atteindre ;
- Maintenir l'attention sur ce qui est important pour le client ;
- Gérer la charge émotionnelle ;
- Repérer et déjouer les stratégies de sabotage, les réflexes de résistance au changement ;
- Vérifier la cohérence des plans d'action et leur congruence avec les résultats visés ;
- Accompagner l'évolution de la réflexion et la réalisation des actions selon les résultats obtenus ;
- Permettre au client de s'auto-évaluer, d'évaluer son parcours et son coach ;
- Amener le client à créer des procédures simples qui lui permettent, dans les situations quotidiennes, privées ou professionnelles, d'entraîner ses compétences acquises ;
- Viser l'autonomie de la personne coachée ;
- Être en évolution continue : réactualiser son niveau de pratique en étant supervisé, en continuant à se former, en participant à un réseau de coachs praticiens ;
- Au-delà de la formation au coaching (description du modèle, transmission de concepts et d'outils), la certification s'adresse à de futurs praticiens : le parcours est donc un training du coach en formation, auto-training, training en binôme, training en groupe et en supervision, training en clientèle.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

4 Blocs - 10 compétences de Coach professionnel attestées

Bloc 1 Construire son offre professionnelle de coaching et gérer son activité de coach

Compétence 1 : Définir et mettre en œuvre son projet professionnel en intégrant le cadre éthique du coaching.

Compétence 2 : Installer le cadre réglementaire et juridique de son activité professionnelle en mettant en œuvre la communication et les supports adaptés à la clientèle visée.

Bloc 2 : Analyser la demande du client

Compétence 3 : Instaurer une communication positive efficace et créer du lien, en pratiquant l'écoute active et en déroulant des processus de questionnement.

Compétence 4 : Identifier précisément le besoin du client et clarifier son objectif en pratiquant naturellement l'art du questionnement maïeuticien.

Compétence 5 : Poser le cadre du coaching et établir le contrat de la mission entre les parties prenantes.

Bloc 3 : Accompagner le client dans la réalisation de son objectif

Compétence 6 : Construire et réaliser une séance de coaching en intégrant les outils adaptés à la situation.

Compétence 7 : Conduire une mission de coaching à son terme en associant les différentes étapes du processus, de la détection du besoin au bouclage incluant le recueil des éléments d'évaluation de fin de mission.

Compétence 8 : Apprécier et évaluer les résultats obtenus pour chaque objectif du contrat au regard des outils utilisés et de toutes les ressources mobilisées.

Bloc 4 : Perfectionner en continu sa pratique professionnelle du coaching

Compétence 9 : Questionner sa pratique professionnelle en faisant appel à la supervision, au mentoring et aux échanges entre pairs, en vue d'ajuster et d'enrichir son accompagnement.

Compétence 10 : Élaborer et mettre en œuvre son plan de développement des compétences professionnelles.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Que le métier de coach soit exercé en Indépendant (profession libérale, en EI, EURL, SARL...) ou en interne au titre du salariat, le coach peut intervenir dans tous les secteurs d'activités (primaires - industries/ secondaires - transformation/ tertiaire – services/ structures publiques, privées, associatives, sportives...) et à tous les niveaux hiérarchiques (coaching de dirigeants, de managers, de collaborateurs, coaching d'évolution professionnelle, coaching en développement des compétences, coaching d'équipe...)

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Coach en développement des compétences

Coach en développement personnel

Coach en évolution professionnelle

Coach sportif

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Faible (2/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Non-durabilité de l'emploi
Salaire médian (mensuel)	2 061 €

Familles professionnelles (FAP)	L2X61 — Agents administratifs · tension 1/5 (Très faible) L4X80 — Techniciens des services administratifs · tension 4/5 (Élevée) L5X92 — Cadres des ressources humaines et du recrutement · tension 2/5 (Faible) T6X61 — Employés des services divers · tension 2/5 (Faible) V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	64 373
Jugés difficiles à recruter	32 %
Emplois saisonniers	37 %
Familles professionnelles (FAP)	L2X61 — Agents administratifs L4X80 — Techniciens des services administratifs L5X92 — Cadres des ressources humaines et du recrutement T6X61 — Employés des services divers V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Jury composé de cinq personnes, représenté pour 3 d'entre elles de professionnel(le)s extérieur(e)s à l'autorité délivrant le certificat, et pour 2 d'entre elles des dirigeant(e)s de Coach Académie.

Les professionnel(le)s membres du Jury sont tou(te)s des Indépendant(e)s exerçant à l'International

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 04/01/2020

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/25499/>